

APPEL À PROJETS POC (Proof Of Concept) Logiciels LIRMM/SATT

Le Laboratoire d'Informatique, de Robotique et de Microélectronique de Montpellier et la SATT AxLR lancent un appel à projets commun ayant pour objectif de sélectionner des projets logiciels permettant la réalisation d'une preuve de concept innovante. Cet appel à projets permettra de soutenir des projets qui sont encore au stade de concept et de faire émerger de nouvelles technologies.

Pour qui ?

Cet appel à projets s'adresse à tous les personnels chercheurs du LIRMM. Les doctorants et post-doctorants sont donc aussi invités à participer. Cependant, dans ce cas, un chercheur permanent du laboratoire devra obligatoirement être associé au projet en tant que porteur.

Pour quoi faire ?

Vos recherches bibliographiques ou expérimentales ont apporté des résultats prometteurs et vous amènent à considérer un nouveau concept, une idée nouvelle ou encore une amélioration de l'existant. La prochaine étape consiste à valider votre approche à travers la mise en situation de votre découverte, c'est-à-dire, la validation de la preuve de concept avec, par exemple : la réalisation d'un démonstrateur en laboratoire, la production d'un échantillon représentatif, etc.

Profitez de cet appel à projets pour financer ces étapes déterminantes !

Les dépenses éligibles peuvent être du personnel (or personnel LIRMM), des stagiaires, des achats de logiciel, des petits équipements, des prestations extérieures, etc.

La durée maximale du projet est fixée à 18 mois.

A l'issue de ce programme, en fonction des résultats obtenus et des perspectives de valorisation, la SATT AxLR pourra poursuivre le développement du projet avec un financement plus conséquent à travers une maturation initiale ou standard.

Quels sont les pré-requis ?

- Ne pas avoir divulgué son concept à l'extérieur par quelque moyen ;
- Ne pas être déjà engagé sur ce concept dans un projet collaboratif avec une entreprise ;
- Être indépendant de tout droit de propriété intellectuelle détenu par une entreprise ;
- Pouvoir générer un code source protégeable ;
- Apporter à court ou moyen terme une solution à un besoin socio-économique identifié ;
- S'engager à participer activement, aux côtés de la SATT AxLR, à la maturation, la valorisation et le transfert technologique du concept si le cas se présente.

Comment participer ?

Les candidats proposent leur projet en remplissant le **Dossier de candidature en ANNEXE 1** et l'adressent par mail au plus tard le **15/09/2020** à l'adresse digital@axlr.com et direction@lirmm.fr. Une journée d'audition programmée avant le **30/09/2020** permettra à chaque candidat de défendre son projet (présentation de 10 minutes puis questions du comité de sélection pendant 10 minutes). Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette audition pourra être réalisée par visio-conférence.

Qui sélectionne les projets ?

La sélection des projets est réalisée par un comité de sélection composé comme suit :

- ... (SATT) ;
- La direction du LIRMM ;
- Les responsables de département.

Le comité de sélection sélectionne les projets selon les critères suivants :

- Solution répondant à des besoins socio-économiques (applications potentielles identifiées) ;
- Faisabilité scientifique ;
- Nouveauté, originalité ;
- Projet pouvant générer à court ou moyen terme de la propriété intellectuelle.

Les porteurs de projet retenus seront informés de leur sélection, au plus tard deux semaines après la journée d'audition, soit **au plus tard 15/10/2020**.

Si je suis sélectionné ?

Le candidat bénéficie d'un **financement maximum de 25 k€ de la SATT AxLR (hors frais de laboratoire et frais de gestion, ces frais étant versés directement aux structures)** pour la réalisation de son projet. La direction, les départements ou les équipes pourront envisager de co-financer le projet aux côtés de la SATT.

Le projet démarrera à partir de 01/01/2021 ou ultérieurement selon la disponibilité des ressources humaines dédiées au projet et la situation sanitaire.

Dès le démarrage du projet retenu, la SATT disposera d'une période d'exclusivité relative aux démarches de valorisations sur ces concepts et technologies.

A la fin du projet, le chercheur présente ses résultats devant le comité de sélection et lui remet un rapport final. La SATT AxLR évaluera alors l'éligibilité de la poursuite du projet en maturation au sein de la SATT AxLR ou l'orientation vers d'autres dispositifs de financement.

Les dates à retenir (sous réserve de modifications liées à la situation sanitaire) :

Dossier de Candidature (Annexe 1) à renvoyer au plus tard le **15/09/2020**

Audition des projets avant le **30/09/2020**

Information des lauréats au plus tard le **15/10/2020**

Démarrage opérationnel des projets à partir de **01/01/2021 ou avant si possible**

Dossier de candidature à adresser à digital@axlr.com et direction@lirmm.fr

Dossier de candidature et guide disponible en téléchargement sur le site de la SATT AxLR : axlr.com et sur le site du LIRMM : lirmm.fr

Pour tout renseignement, contactez le LIRMM :

direction@lirmm.fr ou les responsables de département

Ou la SATT AxLR :

digital@axlr.com